L'ALCOOLISME

EXTRAIT

DU TROISIÈME VOLUME

DES

ELEMENTA PHILOSOPHIAE CHRISTIANAE

L'abbé S.-A. LORTIE

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE, UNIVERSITÉ
LAVAL, QUÉBEC

QUÉBEC
Imprimerie de L'Action Sociale, Ltée.
103, rue Ste-Anne, 103

1910

L'ALCOOLISME

EXTRAIT

DU TROISIÈME VOLUME

DES

ELEMENTA PHILOSOPHIAE CHRISTIANAE

L'abbé S.-A. LORTIE

PROFESSEUR DE THÉOLOGIE, UNIVERSITÉ
LAVAL, QUÉBEC

QUÉBEC
Imprimerie de L'ACTION SOCIALE, LTÉE.
103, rue Ste-Anne, 103

1910

Imprimatur

† L.-N. Arch., Quebecen.

Quebeci die 20a Aug. 1910.

Nil obstat quin typis mandetur.

A.-E. Gosselin pter
R. U. L.

Quebeci, die 20a Augusti 1910.

DE ALCOOLISMO

1º De temperantia in genere

Ad vitam suam servandam, homo non tantum tenetur vitare suicidium et membrorum mutilationem, sed etiam ea omnia quae sanitati necnon et naturali facultatum exercitio et evolutioni adversantur. Auctor naturae operationibus nostris delectationem adjecit eo fine ut facilius operemur, et mediante operatione ad finem nostrum tendamus. Haec igitur delectatio non est in se mala, sed *bona,* dum quaeritur in ordine ad finem a Deo praefinitum, et *mala,* si absque relatione ad hunc finem, vel modo ipsi fini contrario intendatur.

Delectationes sensibiles maxime alliciunt homines, et vehementius delectationes in cibo et in potu, quae ad conservationem individui et delectationes in cibo et in potu, quae ad conservationem individui et delectationes facultatis generativae, quae ad conservationem speciei humanae ordinantur. Jamvero homines inordinato voluptatis appetitu saepe saepius moventur ad illas delectationes quaerendas praeter regulas prudentiae et contra rectae rationis dictamen. Inde necessitas et officium comparandi tempe-

rantiae virtutem, quae refraenat et moderatur appetitum delectationum sensibilium, praesertim gustus et tactus, ita ut homo ipsis non utatur nisi secundum rectae rationis praescripta.

Temperantia moderationem a ratione praescriptam servat in cibo, et dicitur *abstinentia*, cui opponitur *gula* ; hanc moderationem servat in potu, et dicitur *sobrietas*, cui opponitur *ebrietas* ; eamdem servat moderationem in actibus facultatis generativae, et dicitur *castitas*, cui opponitur *luxuria*. Inest igitur cuique homini obligatio moralis, seu officium servandi abstinentiam, sobrietatem et castitatem, atque vitandi gulam, ebrietatem et luxuriam.

2° Alcoolismi natura (1)

Nostris temporibus originem duxit vitium sobrietati et temperantiae oppositum, necnon ab ebrietate distinctum, cui nomen alcoolismi. Hoc vitium ubique spargere coepit a tempore quo facilius alcoolici liquores, chimicae artis ope, ex omnibus fere substantiis extrahi potuerunt : tunc enim non tantem inter divites,

(1) Cf. de alcoolismo praeter opera superius citada : *Le péril de la race*, Emile Pierret : *La lutte contre l'alcoolisme*, Dr L. Viaud et H.-A. Vasnier ; *Premier congrès national Belge contre l'Alcoolisme*, compte-rendu, Liège 1905.—*Premier congrès national contre l'alcoolisme*, Paris 1903 ;— *Le Foyer familial et la femme contre l'alcoolisme*, Dr Oudaille ; *Alcoolisme et décadence*, l'abbé C. Ract.

sed etiam inter operarios et pauperes usus praevaluit frequenter bibendi liquores alcoolicos. Propensio ad bibendum, vi haereditatis a parentibus ad filios saepe saepius transmissa, ex consuetudinibus vitae et educatione orta vel firmata, viam paravit innumeris malis quae ex alcoolismo nascuntur.

« *Alcoolismi* enim nomine designatur *habitus frequenter bibendi varios liquores alcoolicos, etiam absque ebrietate* [1], *ex quo fit ut cupiditas potandi fere invincibilis contrahatur, totumque corpus, veneno alcoolico infectum, in dies debilitetur.* » [2]

Differt igitur alcoolismus ab ebrietate : ebrietas enim est excessus in potu usque ad privationem usus rationis ; alcoolismus vero est habitus frequenter bibendi alcoolicos liquores, etiam sine rationis usus privatione, ita ut alcoolici inveniuntur qui numquam inebriati sunt. [3]

---

(1) « *L'ivresse* est un *empoisonnement aigu*, mais *temporaire ; l'alcoolisme* est un *empoisonnement lent*, mais *permanent*. On devient alcoolique par l'*usage habituel* d'une quantité même faible, de boissons alcooliques. » Dr Galtier Boissiere, *L'enseignement de l'Anti-alcoolisme*, p. 13.

(2) Tanquerey, *Synopsis theol. mor.*, t. II, p. 308.

(3) « Tandis que l'ivresse est un accident, l'alcoolisme est un état. C'est une intoxication lente, dont le point de départ reste inaperçu, qui trouble profondément et sans rémission toutes les fonctions de nos organes. Le poison s'infiltre dans l'organisme, par doses minimes mais répétées, y développe chaque jours ses positions, et finit par s'y installer en maître, ruinant la santé, annihilant l'intelligence, tuant le sens moral. » Maurice Vanlaer, *l'Alcoolisme et ses remèdes*, p. 27. Cf. J. Bertillon, *l'Alcoolisme et les moyens de le combattre*, p. 37-43.

3o Alcoolismi effectus

Innumera mala ab alcoolismo proveniunt, quoad individua, quoad familiam et quoad societatem. [1]

a) *Quoad individua*

Alcoolismus effectus physicos, intellectuales, morales habet ; *physice*, non tantum vires corporis minuit, sed organa vitae necessaria graviter offendit. Venenum enim alcoolicum *non assimilatur*, sed idem natura in sanguine receptum ad omnia fertur corporis organa, quae ab ipso alterantur et debilitantur ; [2] ex quo

(1) « L'habitude de boire entraîne la désaffection de la famille, l'oubli de tous les devoirs sociaux, le dégoût du travail, la misère, le vol et le crime. Elle mène pour le moins à l'hôpital, car l'alcoolisme engendre les maladies les plus variées et les plus meurtrières : les paralysies, la folie, les affections de l'estomac et du foie, l'hydropisie ; il est une des causes les plus fréquentes de la tuberculose. Enfin, il complique et aggrave toutes les maladies aigues : une fièvre typhoïde, une pneumonie, un érysipèle, qui seraient bénins chez un homme sobre, tuent rapidement le buveur alcoolique. » Rapport des médecins DEBOVE, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, et FAISANS, médecin de l'Hôtel-Dieu de Paris, sur l'Alcoolisme, cité par J. BERTILLON, *l'Alcoolisme et les moyens de le combattre*, pp. 217-218.

(2) « L'alcool traverse les veines de l'estomac et pénètre dans le sang en *nature*, c'est-à-dire sans avoir subi aucune transformation. Cette pénétration dans le sang s'opère très rapidement, il suffit d'une minute et demie pour que l'alcool puisse y être constaté. Tandis que l'entrée de l'alcool dans le sang est rapide, l'élimination au contraire est lente. Certains organes notamment le *cerveau* et le *foie*, ont le désavantage de conserver l'alcool plus longtemps que les autres, l'alcool s'y accumule. Aussi ces organes sont-ils plus fréquemment altérés, la peau des buveurs est le siège de nombreuses éruptions dues à l'irritation produite par le passage

sequitur alcoolicum incidentibus morbis difficilius resistere [1], graves contrahere morbos, praesertim paralysim, hydropysim, tuberculosim, [2] tandem saepe saepius subitanea morte corripi [3].

Intellectualiter : memoria minuitur, mentis acies hebetatur, hallucinationes saepe alcoolicis eveniunt, qui tandem dementia corripiuntur. [4] *Moraliter*, alcoo-

---

de l'alcool. Les deux autres voies d'élimination de l'alcool, les *poumons* et les *reins*, subissent aussi fréquemment des altérations. » Dr Galtier-Boissière, *op. cit.*, pp. 66, 67.

(1) « L'alcoolisme et une vieillesse anticipée »,— que M. le docteur Lannelongue paraphrase en ces termes :

« Ce qui caractérise le plus le buveur, c'est son défaut de résistance. En présence de tous les fléaux qui assiègent l'homme, en présence du grand nombre de maladies qui le menacent, la véritable caractéristique de l'homme bien portant, c'est sa résistance organique qui lui permet de triompher de tous les assauts que lui donnent à chaque instant, les infiniment petits, ses ennemis les plus terribles. Or le buveur a perdu toute résistance ; c'est un mauvais blessé. C'est un mauvais malade. A quarante ans, il a les tissus d'un homme de soixante ans au moins. Le vieillard et le buveur se ressemblent ; je me trompe : le vieillard a une résistance plus grande. « Cité par Maurice Vanlear, *op. cit.*, pp. 28, 29.

(2) « C'est dans les pays les plus alcoolisés que la tuberculose atteint le chiffre le plus élevé, elle diminue dans les pays où s'abaisse le taux de la consommation de l'alcool » Rapport des Drs Landouzy et Brouardel sur le *Rôle des œuvres antituberculeuses*, au Congrès de 1903.

« 33 p. 100 des tuberculeux soignés au sanatorium d'Augicourt, sont des alcooliques ! » Rapport du docteur Kuso, médecin en chef.

« L'alcool fait le lit de la tuberculose. » Dr Landouzy.

(3) « La moitié des morts subites sont dues en effet à l'alcool. » Dr Galtier-Boissière, *op. cit.*, p. 74.

(4) « Les facultés intellectuelles subissent une altération profonde qui se manifestent sous des

lismus nobiles et generosos affectus extinguit, pravas auget inclinationes, hominem ad crimina propensiorem, et tandem bruto similem efficit. (1)

---

formes très variées et avec une intensité très différente suivant les individus.

Dans les cas les plus atténués, les troubles consistent simplement dans un affaiblissement de la mémoire, une difficulté d'associer les idées.

Dans les cas plus graves, des hallucinations se produisent. Enfin l'ivrogne peut être atteint de méningite alcoolique. Il souffre de crises de délire furieux ; du délire des grandeurs, du délire des persécutions, soit enfin du délirium tremens.

« Si l'ivrogne ne meurt pas dans un de ces accès, peu à peu l'intelligence s'éteint, et il végète dans une démence imbécile, en même temps que la paralysie s'étend peu à peu à ses membres. Plus du *tiers des fous* sont des alcoolisés. » Dr Galtier-Boissiere, *op. cit.*, pp. 80, 81.

« Dans la seconde moitié du siècle, le chiffre des aliénés s'est constamment accru et partout la courbe de l'aliénation mentale est parallèle à celle de l'alcoolisme. » Dr Legrain, *Alcoolisme*, p. 12.

« La conclusion générale qui se dégage de mes observations particulières, se résume en ceci : depuis 1830, le nombre des aliénés criminels, des fous, des suicidés, est en croissance parallèle avec la consommation dè l'alcool. » Dr Brouardel, cité par Mgr Turinaz, *Trois fléaux de la classe ouvrière*.

(1) « L'alcool remplit la moitié de nos asiles d'aliénés et la presque totalité de nos prisons ;

« L'alcool fait le quart ou le tiers de la moralité générale ;

« L'alcool fait la moitié de la tuberculose ;

« L'alcoolisme des parents crée la moitié de la mortalité infantile, car, messieurs, l'hérédité est implacable et il est écrit : « Les pères ont mangé des fruits verts, et les fils ont eu les dents agacées. »

« Et c'est là un corollaire, l'alcool est le grand pourvoyeur de la souffrance et de la misère humaines. » Dr Lucien Jacquet, *l'Alcoolisme et les classes dirigeantes*. Conférence donnée le 29 nov. 1901, p. 10.

« Sous la poussée de l'alcoolisme, la bête humaine déchaînée se précipite dans des crimes sans nombre et dans les derniers excès de la démoralisation. Voici chez nous la situation à l'heure présente :

« Sur 100 condamnés pour meurtre, on trouve 53 alcooliques ; sur 100 vagabonds et mendiants,

b) Quoad familiam

Alcoolismus omnes extinguens affectus generosos, omnia familiae vincula dissolvit. Pecunia ad sustentationem matris et filiorum necessaria, in potationibus repetitis dissipatur ; dissidia et dissensiones multiplicantur, infantes pessima educatione donantur, et, paupertate necnon omni miseria oneratae, familiae pereunt. (1)

---

70 alcooliques ; sur 100 incendiaires, 57 alcooliques ; sur 100 condamnés pour outrages à la pudeur, 53 alcooliques ; sur 100 condamnés pour coups et blessures, 90 alcooliques. Au total, sur 500 condamnés, le Dr Legrain, a rencontré 323 alcooliques. Le directeur d'une prison de Paris a trouvé 2115 alcooliques sur 3000 pensionnaires dont il est chargé. » MGR GIBIER, *Nos plaies sociales*, pp. 133, 134.

« Si on rendait l'Angleterre sobre, on pourrait fermer les neuf dixièmes des prisons. » LORD COLERIDGE.

« Sur cent causes criminelles, il y en a quatre-vingt-dix qui ont la boisson pour origine ou pour cause. » M. SEXTON, recorder de Montréal

(1) « N'avez-vous pas connu des familles honorables, jouissant d'une certaine aisance, ou même d'une certaine fortune, et qui ont été ruinées et déshonorées par l'alcoolisme ? sous la pression de l'alcool, ce propriétaire influent, ce fermier laborieux, ce petit cultivateur, ont été obligés de vendre peu à peu leurs terres, puis la maison paternelle. Ils ont quitté le pays. Ils se sont refugiés à la ville, et là ils sont devenus de simples manœuvres, qui se traînent incapables de tout travail sérieux et qui mourront dans l'abjection de la détresse. L'alcoolisme est la ruine du foyer. » MGR GIBIER, *Nos plaies sociales*, pp. 139, 140.

« Pourquoi ce poële éteint, ce lit sans matelas et sans couverture, cette armoire vide, ces enfants mourant moitié de phtisie, moitié de faim ? Y a-t-il une crise industrielle ? Les ateliers refusent-ils de l'ouvrage ? Le père de famille ne sait-il que faire de sa volonté et de ses bras ? Non, sa femme et ses enfants vivraient, s'il le voulait ; c'est lui qui leur vole leur lit et leurs vêtements, lui qui les condamne au froid et à la faim, à la mort, lui le lâche qui a bu leur subsistance avec l'alcool. » JULES SIMON, *L'ouvrière*. p. 135.

c) *Quoad societatem*

Alcoolismi effectus quoad individua et familiam in societatem redundant, et pessime in damnum ejus vergunt, de quo quidem facile constat si considerantur vel generationum degenerescentia (1) quae ex alcoolismo sequitur, vel sumptus ingentes

---

(1) « Le mal dont nous venons de mesurer les conséquences sur l'individu physique, intellectuel et moral, est d'autant plus redoutable qu'il ne disparaît pas avec cet individu, mais qu'il se perpétue dans sa race. Il y a longtemps que Plutarque écrivait : *Ebrii gignunt ebrios,*—et bien des observations récentes ont ratifié ce mot.

Un interne de la Salpêtrière étudie 83 enfants idiots et épileptiques de son service : 60 d'entre eux étaient des fils d'alcooliques.

Douze ménages d'intempérants, étudiés aux Etats-Unis, ont donné le jour à 57 enfants, dont 25 sont morts dès la première semaine, 6 sont idiots, 5 sont mal conformés, 5 épileptiques, 5 malades, 2 alcooliques ; 9 seulement, un sixième, échappent à la malédiction. » MAURICE VANLAER, *op. cit.*, pp. 33, 34.

« Le Dr Legrain a eu la persévérance d'étudier 215 familles d'alcooliques, ayant fourni un total de 814 descendants, répartis dans trois générations. Or savez-vous ce qu'il est arrivé de ces 814 individus ? 427 sont devenus alcooliques à leur tour. 60% présentaient des signes évidents de dégénérescence. 14% sont tombés dans le crime. 22% ont été emportés par des convulsions infantiles. 17% ont abouti à l'épilepsie, et 19% à l'aliénation mentale. » MGR GIBIER, *op. cit.*, pp. 142, 143.

« Un peuple qui s'alcoolise et qui, par suite, fait souche de dégénérés, d'idiots, d'épileptiques, d'aliénés, est un peuple qui s'étiole. Un peuple alcoolisé, en somme, est un peuple en voie de disparaître. » DR LEGRAIN, *Dégénérescence sociale et alcoolisme*, p. 59.

« L'alcool fait de nos jours plus de ravages que ces trois fléaux historiques : la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste, il décime ; plus que la guerre, il tue ; il fait plus que tuer, il déshonore. » GLADSTONE.

quibus directe vel indirecte, facto alcoolismi, aerarium publicum gravatur. [1]

4° Alcoolismi malitia

Alcoolismi malitia differt a malitia ebrietatis. Haec enim in eo sita est quod

---

(1) « Depuis dix ans, l'alcool a coûté à l'Amérique une dépense directe de 3 milliards (francs), une dépense indirecte de 600 millions. Il a détruit 300,000 individus, envoyé 100,000 enfants aux dépots des pauvres, consigné plus de 150,000 personnes dans les prisons, et 10,000 dans les asiles d'aliénés. Il a poussé à la perprétation de 15,000 assassinats, causé 2,000 suicides, incendié ou détruit pour 50 millions de propriétés, fait 200,000 veuves, et un million d'orphelins, » M. EVEREST, ministre à Washington.

« L'alcoolisme est une des causes ordinaires de la pauvreté et de la misère.

1o en diminuant la *capacité de travail* de l'individu, qui devient impropre d'abord à un ouvrage délicat, puis plus tard à un ouvrage quelconque.

2o en amenant le *chômage* (paresse, maladie, prison);

3o en poussant à des *dépenses inutiles* : 1o frais de boissons (dans certaines villes, la moitié, les trois quarts même du salaire passent au cabaret) ; 2o frais de maladies.

Ce sont là les conséquences générales, mais il faudrait ajouter pour être complet, les *faillites* dues à l'inexécution des contrats au jour dit : les *maladies*, non plus de l'alcoolique lui-même, mais de *ses enfants*, maladies dues à son vice ; les *accidents* que l'état d'ivresse occasionne si fréquemment. » DR GALTIER-BOISSIERE, *op. cit.*, pp. 116, 117.

« La statistique universelle des chemins de fer attribue aux excès de boissons 43%, presque la moitié, des accidents ou catastrophes. A l'occasion de la perte du *Drummond Castle*, dans la passe d'Ouessant, le *Journal de Cork* (juin 1896) écrit : « L'ivrognerie est la cause certaine de la perte de 70% des navires anglais. » PROSPER LAJOIE, *Alcoolisme et statistique*.

La France dépense plus de deux milliards et demi chaque année par le fait de l'alcool ; (statistique des Drs Rochard et Legrain). Le Canada dépense 100 millions de piastres.

privationem usus rationis sine causa inducit ; malitia vero alcoolismi in eo potius consistit quod frequens usus bibendi alcoolicos liquores grave detrimentum sanitati importat. Sub hac consideratione determinanda est ejus malitia.

Thesis

Alcoolismus seu habitus frequenter bibendi alcoolicos liquores, etiam sine ebrietate, prohibetur a lege naturali, et est vitium temperantiae virtuti oppositum, ideoque aliquid intrinsece malum.

Prima pars

Lex naturali obligat ad vitam servandam ideoque prohibet quidquid laedit integritatem corporis, et sanitati notabiliter adversatur. Atqui alcoolismus, seu habitus frequenter bibendi liquores alcoolicos, etiam sine ebrietate, notabiliter sanitati adversatur, prout ex recensitis effectibus ejus apparet. Ergo alcoolismus a lege naturali prohibetur.

Secunda pars

Omnis habitus, inclinans hominem ad utendum alimentis contra rectae rationis praescripta, est vitium temperantiae oppositum, ideoque aliquid intrinsece malum. Temperantia enim est virtus quae inclinat hominem ad cibaria capienda cum moderatione a recta ratione praescripta, quae

scilicet excludit excessum et omne id quod est sanitati nocivum. Atqui alcoolismus est habitus inclinans ad frequenter bibendum contra rationis praescripta, ex quo fit, ut cupiditas potandi fere invincibilis contrahatur, totumque corpus veneno alcoolico infectum, in dies debilitetur. Ergo alcoolismus est vitium temperantiae virtuti oppositum, ideoque aliquid intrinsece malum.

« Temperantia accipit necessitatem hujus vitae, sicut regulam delectabilium quibus utitur ; ut scilicet tantum eis utatur, quantum necessitas hujus vitae requirit. Necessitas humanae vitae potest attendi *dupliciter* : *uno modo*, secundum quod dicitur necessarium illud, sine quo res nullo modo esse potest ; sicut cibus est necessarius animali : *alio modo*, secundum quod dicitur necessarium illud, sine quo res non potest convenienter esse : temperantia autem non solum attendit primam necessitatem, sed etiam secundam. Unde Philos. dicit in 3. Ethic. quod « temperatus appetit delectabilia propter sanitatem, vel propter bonam habitudinem ; » alia vero, quae ad hoc non sunt necessaria, possunt dupliciter se habere ; *quaedam enim sunt impedimenta sanitatis, vel bonae habitudinis ; et his temperatus nullo modo utitur, hoc enim esset peccatum contra temperantiam; quaedam vero sunt, quae non sunt his impedimenta ; et his moderate utitur pro loco, tempore et congruentia eorum quibus convivit.* » (1)

5° Remedia contra alcoolismum

Contra tam exitiosam alcoolismi luem, uniti omnium conatus requiruntur.

a) Pueri edocendi sunt de damnis quae in individuo, in familia, in societate ab alcoolismo producuntur. « In collegiis,

(1) S. Thomas, II-II, q. 141, a 6, in corp. art. et ad 2.

academiis et seminariis, necnon in publicis concionibus ista lues aperte denuncietur et reprobetur ut quid turpe, corpori animaeque nocivum, non minus patriae quam religioni perniciosum. »[1]

b) Caveant parentes ne pravis vitae consuetidinibus[2], vel pravis exemplis, in pueros suos appetitum liquorum alcoolicorum inducant, sed potius praxi confirment quod ore docere debent, scilicet, sese abstineant a *frequenti* et *inutili* usu liquorum, cum ex experientia constat alcoolismum oriri etiam ex assiduo, licet moderato, alcooli usu.

c) Patresfamiliae, praecipue quidem matres[3], maximum influxum exercere possunt in temperantiam fovendam, dum domum paternam conantur servare jucundam, rebusque recreationibus filiorum necessariis instructam, ita ut hi domum non deserant ad cauponas visitandas.

---

(1) Tanquerey, *op. cit.*, t. II, p. 311.

(2) « Grande est l'imprudence des parents qui offrent à leurs enfants des morceaux de sucre dans un liquide alcoolique. Plus tard, pour avoir le plaisir de les voir « faire l'homme », on leur donnera des petits verres d'anisette, de cassis, de liqueur faite à la maison ; comment s'étonner dans ces conditions, que parvenus à l'âge d'homme, les enfants aillent au cabaret ! » Dr Galtier-Boissiere, *op. cit.*, t. II, p. 311.

(3) « A ne considérer que son action dans la lutte antialcoolique, la femme qui est la première à souffrir du fléau, peut exercer un double apostolat: à l'enfant, elle fera ignorer l'alcool ; à l'homme, ce grand enfant, elle le fera oublier. » Oudaille, *Le foyer familial et la femme contre l'alcoolisme*, p. 217.

d) Ipsis *temperantiae consociationibus* favendum est quam maxime, cum in bello contra alcoolismum inito, multum conferat associatio ad victoriam reportandam.

e) Status cooperatio auxiliare debet privatorum conatibus, numerum cauponarum limitando, taxam majorem a cauponis exigendo, necnon et liquorum venditionem sapientibus et severis legibus regulando.

f) Tandem ad religionem, tanquam ad efficacissimum remedium recurrendum est. (1) Sola enim religio, praecepta legis

---

(1) « Le plus nécessaire, ce serait de réveiller ou de créer chez ceux que menace l'alcoolisme, une force spirituelle capable de lui résister. » JULES LEMAITRE.

« Il faut mettre dans l'homme une force spirituelle plus haute que l'homme, et supérieur à ses intérêts, *la force religieuse*. En effet, l'abstinence exige des sacrifices. Au nom de quel principe se les imposer à soi-même, et les imposer aux autres? Pour se sentir obligé de défendre sa race et soi-même contre un empoisonnement qui dégrade, mais qui plaît, il faut avoir conscience d'une loi supérieure, et croire qu'il y a des raisons de vivre haut. Il faut avoir une foi, une croyance, un idéal. Il faut posséder en soi la force religieuse. » MGR GIBIER, *op. cit.*, p. 178.

« Laissons donc les critiques s'étonner que nous mêlions à la lutte contre l'alcoolisme les idées religieuses. Non, l'appel à la foi qui dort au fond des cœurs, n'est pas, suivant le mot de l'un d'eux, une « manie obsédante et stérile. » C'est au nom de la religion, c'est au nom des convictions qui unissent et raniment l'âme humaine qu'il faut aller chercher le moyen de rendre la volonté à ces malheureux qui se laissent aller à ces suicides. Disons-le bien haut : il y a des efforts qui ne peuvent être obtenus que par la puissance intérieure du sentiment religieux. C'est lui seul qui peut donner la force nécessaire. » GEORGES PICOT, Président de la Ligue antialcoolique parisienne de la Croix Blanche, (20 nov. 1901).

moralis inculcando. generare potest in voluntatibus fortitudinem necessariam ad virtutem temperantiae comparandam, qua efficaciter inordinati appetitus liquorum alcoolicorum tentationi resistitur. [1]

---

(1) « Il y a, dans la question de la tempérance, un élément supérieur. Il ne suffit pas de proscrire les boissons, tels que l'absinthe, de combattre les liqueurs perfides, telles que l'eau-de-vie, de favoriser l'usage des boissons saines, ou même d'amener sous la main du consommateur des sources d'eau pure et séduisante, il faut encore, il faut surtout, réveiller chez l'homme le sentiment de la responsabilité morale, le respect de lui-même, l'amour de la famille, l'idée de la patrie et la crainte de Dieu. L'ivresse de nos pères mettait ces grandes pensées dans un oubli passager, l'alcoolisme moderne les éteint sans retour. Faisons-donc appel à la fois, à la science, aux mœurs et à la religion Car l'ennemi que nous avons à combattre ne sera pas facilement vaincu. Il a pour complices tous les bas sentiments de l'humanité, tous ses penchants funestes. Il personnifie, au plus haut degré, l'insubordination de la matière contre l'esprit, l'assujettissement de l'âme aux appétits farouches du corps. Au nom de la famille, de la patrie et de la religion, faisons donc encore une fois appel aux lumières de la science, aux dévouements de la charité et à la prévoyance de la raison d'Etat, pour éloigner de notre patrie bien-aimée des misères morales qui ont leur part dans ses malheurs passés et qui pourraient amener sa ruine. » J.-B. Dumas, savant chimiste, président de la *société française de tempérance*, cité par Maurice Vanlaer, *op. cit*., pp. 164, 165.